

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 11 décembre 2025 - Affichage du : 11 décembre 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Serge GAUDET a été élu secrétaire de séance.

Appel des conseillers municipaux : Il est constaté à 18H30, la présence effective de 10 conseillers municipaux.

M. Serge GAUDET est désigné secrétaire de la séance du Conseil municipal

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2025

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07 novembre 2025 à l'unanimité des membres présents

DÉCISION DU MAIRE PAR DÉLÉGATION

DEC 006-2025 - Accessibilité école – mission donnée à M. Alain DOLLÉ

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2025-073 : BUDGET PRINCIPAL 2025 – Décision modificative n° 2

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n° 2025/022 en date du 01 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire dans le patrimoine de la commune les biens sans maitre suite à l'acte authentique du 26 septembre 2023 pour les parcelles suivantes :

- Les parcelles K 1148, K 1175, L 1262, L 1374 et L 1999 pour une valeur de 145 €
- La parcelle L 414 pour une valeur de 155 €
- La parcelle L 604 pour une valeur de 5 920 €

Le Maire expose au Conseil municipal les nouvelles inscriptions d'ordre budgétaire dans le budget principal 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la décision modificative n° 2 d'un montant de 6220 € au titre de l'exercice 2025, selon les inscriptions budgétaires suivantes :

En investissement :

	Dépenses	Recettes
1328/041- autres subv. d'investissement rattaché		6 220 €
2111/041 – terrains nus	6 220 €	

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux inscriptions au budget.

DÉLIBÉRATION N° 2025-074 : Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires – section d'investissement avant le vote du budget 2026 – budget commune

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2026, le maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Afin d'assurer une continuité des projets, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

Chapitre - libellé nature	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	25%
21 immobilisations corporelles	286 270.60	71 567.65
23 Immobilisations en cours	473 885.00	118 471.25
TOTAL	760 155.60	190 038.90

Réparties comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Opération	Nom de l'opération	Investissement votés
21	Terrains nus	2111	187	Accessibilité mairie	23 000.00 €
21	Matériel et outillage technique	2157	195	Acquisition véhicule	10 000.00 €
21	Autres immobilisation corporelles	2188	107	Voirie	38 567.65 €
23	Immobilisations corporelles en cours	231	192	Modernisation éclairage public	30 000.00 €
23	Immobilisations corporelles en cours	231	113	Rénovation énergétique du groupe scolaire	70 471.25 €
23	Immobilisations corporelles en cours	231	194	Eaux pluviales les Chenêts	10 000.00 €
23	Immobilisations corporelles en cours	231	199	Piste alpage	8 000.00 €
TOTAL					190 038.90 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette et DIT que ces dépenses seront inscrites au BP 2026.

DÉLIBÉRATION N° 2025-075 : Approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 05 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES 73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la modification des statuts proposés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie.

Le secrétaire de séance,

Serge GAUDET



Le Maire,


Roland DRAVET

